

PARTIE CIVILE : KATHLEEN BAUX

PROCES AZF-TOULOUSE

23 février 2017

QUESTIONS AUX EXPERTS

VALERIE GOUETTA

ET

JEAN-YVES NICOLAS DE LAMBALLERIE

Questions sur la présence de structures souterraines sous le tas d'ammonitrate du hangar 221.

Les premiers plans des archives militaires montrent que dès 1916 des réseaux électriques et des réseaux d'eau souterrains de la PNT parcouraient tout le secteur de l'usine AZF.

Un extrait du plan du réseau d'eau brute d'AZF, coté P 16909 SF, pièce D0603 p7, remis le 28 septembre 2001 au SRPJ par la société SAUR, montre la présence d'une conduite d'eau brute souterraine borgne de 40 mm de diamètre, longeant l'axe central du tas d'ammonitrate du hangar 221.

Ce plan a été reçu des cadres d'AZF par les employés de la SAUR lors de travaux survenus 12 jours avant sur une fuite du réseau d'eau potable à l'Ouest des hangars 221 et 222. Ce plan tient compte des dernières modifications de 1997 de l'usine AZF et est donc récent. Il a été daté par le rapport de Mme Valérie Gouetta au 5 avril 2001. Ce plan a été également remis au SRPJ par le chef d'atelier Jean-Marie Costa d'AZFC (pièce D1261 p4).

Cette conduite d'eau brute souterraine potentiellement conductrice est reliée au réseau d'eau brute passant dans la rampe reliant la zone de la tour de granulation et la partie Sud-est du bâtiment IO (pièce D1261 p4).

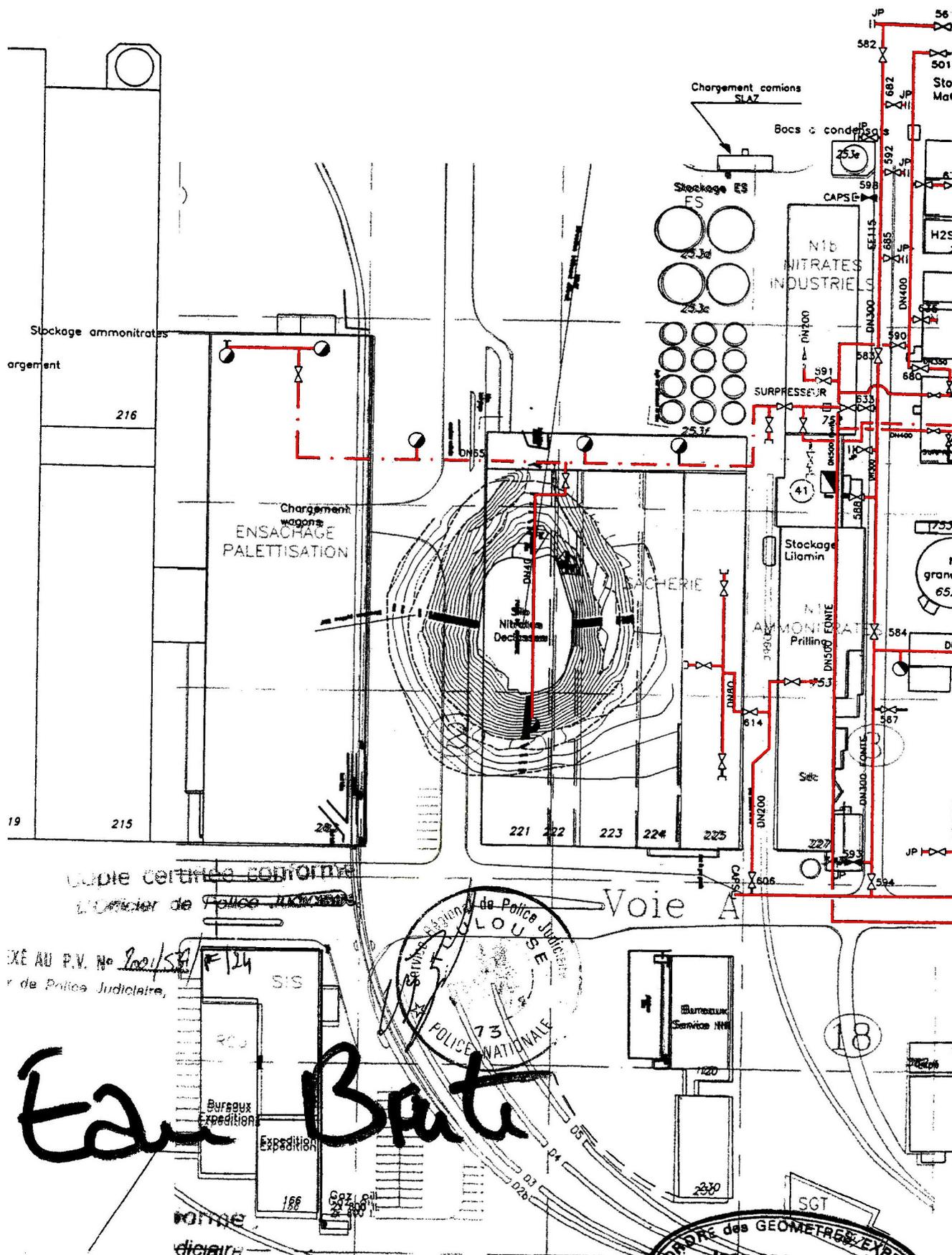
Les experts judiciaires Valérie Gouetta et Jean-Yves Nicolas de Lamballerie affirment, pièce D5700 p40, sur le réseau d'eau brute que « *le plan P16909SF du 05/04/2001 indique que le secteur de la sacherie n'a pas de réseau enterré passant à proximité du cratère* ». Ce plan qui est mentionné mais qui n'est pas introduit dans leur rapport, montre le contraire.

Il apparaît donc qu'une partie des éléments potentiellement conducteurs et souterrains du site d'AZF et notamment du secteur du hangar 221 n'a pas été pris en compte par les experts judiciaires.

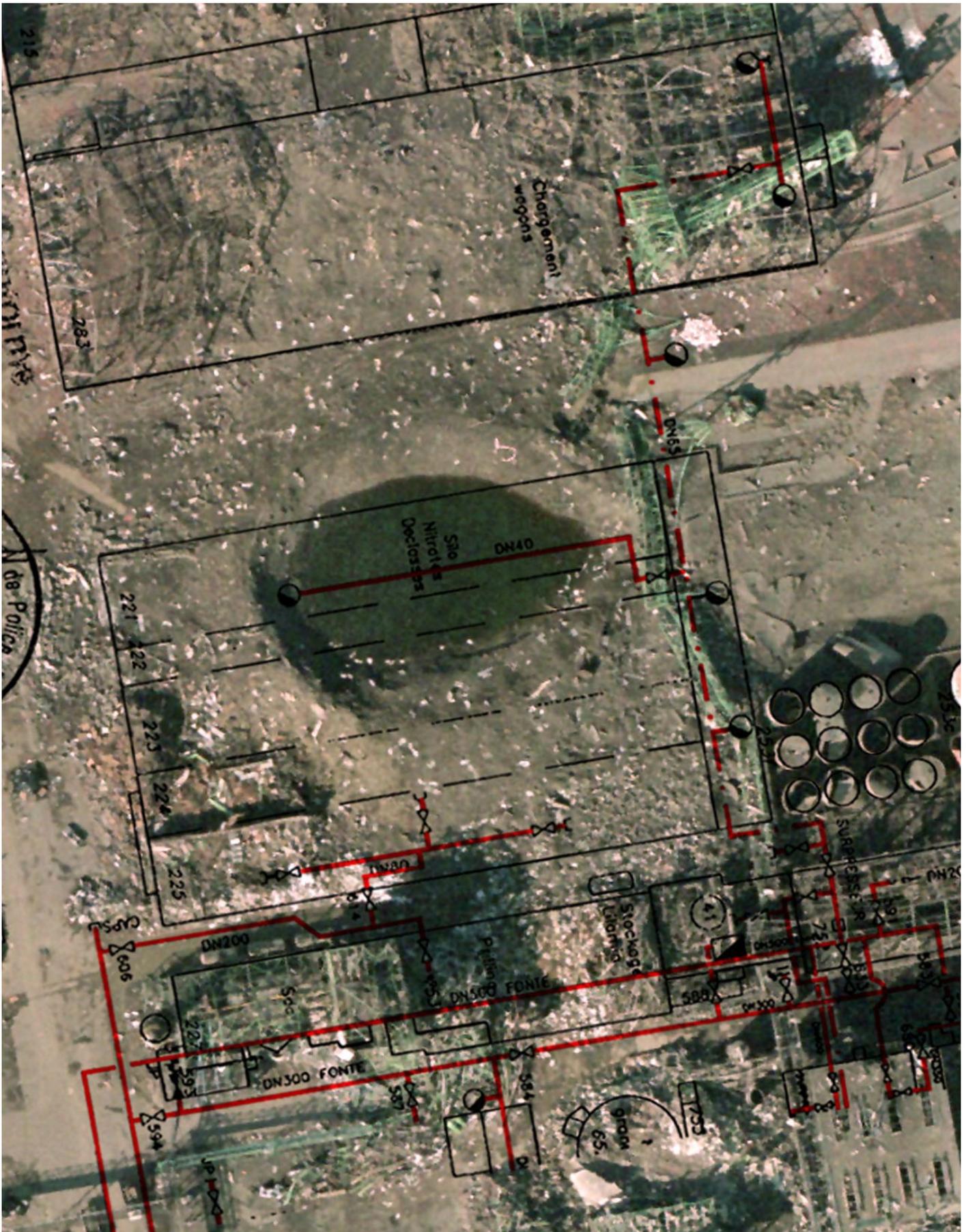
Pourtant les phénomènes électriques et lumineux vécus avant l'explosion du hangar 221 par les témoins dans le bâtiment IO (Roland Dupont, Michel Roméro, Abdelkader Daoud), au niveau de la tour de Prilling (Damien Borg, Patrick Dupont, Jean-Jacques Jurado) et dans le prolongement de la trace sombre issue du hangar 221 (Roland Le Goff, Antonia Giméno, Stéphanie Maséra...), pourraient concerner des réseaux conducteurs comme cette conduite d'eau brute.

Les questions ci-dessous sont l'objet de l'élément nouveau EN16 de mes conclusions remises le 24 janvier à la Cour d'Appel de Paris. J'attends des réponses de la Cour à ce sujet.

Superposition du plan du réseau d'eau brute (D603 p7) sur la topographie du cratère de l'expert Sompayrac (pièce D2173 p31)



Superposition du plan du réseau d'eau brute (D603 p7) sur la photographie aérienne du 27 septembre 2001 de la Ville



QUESTIONS AUX EXPERTS VALERIE GOUETTA ET JEAN-YVES NICOLAS DE LAMBALLERIE

1/ Pourquoi n'avez-vous pas introduit dans votre rapport final et ses annexes, le plan du réseau d'eau brute (cote P 16909 SF) pourtant mentionné en référence ?

2/ Connaissant cette conduite d'eau brute borgne sous le hangar 221, pouvez-vous confirmer à la Cour que les conclusions de votre rapport final sont à modifier (voir documents joints) ?

3/ Les remblais des bâtiments 221 et 222 provenant uniquement du terril au sud des ballastières, théâtre d'essais d'explosifs et pollué par la nitrocellulose environnante (bandelettes et petits cylindres), comment pouvez-vous affirmer l'absence de tout type de pollution explosible de ce remblaiement ?

4/ L'ensemble de ces documents personnellement recueillis aux archives militaires de Châtelleraut, prouve la présence toujours résiduelle de réseaux souterrains. Pouvez-vous confirmer à la Cour que la présence de ces nouveaux éléments du passé militaire doit modifier vos conclusions ?